

Luxembourg, le 20 septembre 2019

Monsieur Fernand ETGEN
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 83 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable :

« Le méthane est un gaz à effet de serre, dont l'impact sur le climat est environ 25 fois plus important que celui du dioxyde de carbone. Selon la « Environmental Protection Agency » (EPA) le méthane échappant de décharges pour déchets ménagers dans l'atmosphère constituait 14,1% des émissions anthropogènes de méthane aux États-Unis en 2017. Cependant, le méthane produit par les décharges peut être utilisé pour la production d'électricité.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable :

- Combien de décharges pour déchets ménagers (actives et non-actives) existent au Luxembourg produisant des quantités non-négligeables de méthane ?*
- Combien de ces décharges sont équipées d'installations pour récupérer le méthane et produire de l'électricité ?*
- Le cas échéant, est-il prévu de doter les décharges concernées d'installations de réception et de production d'électricité ?*
- Combien d'électricité est produite annuellement par les installations existantes ?*
- Madame la Ministre peut-elle me renseigner sur la quantité de méthane échappant dans l'atmosphère par an provenant de décharges pour déchets ménagers ? »*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

Max HAHN
Député